

temps.» (1) A défaut d'encaisse, reste encore la charité toujours si accessible des fidèles, mais si souvent mise à contribution ; toutefois, c'est sur elle que l'on fonde ses espérances. Les deux maîtres confrères, Pierre Biron et Pierre Levasseur, se mettent donc hardiment en route, parcourant la ville et les campagnes, munis d'un bon billet de recommandation qui n'est autre que l'acquiescement de Mgr de Laval à leur supplique. Grâce à cette précaution, ils sont reçus partout à bras ouverts et une quête abondante leur permet bientôt d'exonérer la confrérie de toutes redevances.

Les menuisiers ont droit désormais d'être fiers de leur chapelle : les décorations sont dignes ; l'autel est riche et bien garni ; le retable, élégant et parfaitement réussi. Mais c'est surtout le tableau de sainte Anne qui attire les regards et concentre l'attention. Placé entre le tabernacle et l'image du très saint Rosaire, il rappelle à tous, la puissance et la grandeur de celle qu'il représente. Une patronne, une mère qui trône entre Jésus, l'auteur de tout bien, et Marie, le canal de toute grâce, quelle autorité ! quelle puissance ! et, partant, quelle confiance n'inspire-t-elle pas !

Aussi bien, ce tableau méritait-il déjà toute la vénération de la population québécoise. Contemporain de la colonie dès son début, il a été témoin de toutes ses luttes pour l'existence ; heureusement échappé au feu qui a détruit Notre-Dame de

(1) MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE PÉTRÉE, VICAIRE APOSTOLIQUE EN TOUTE L'ÉTENDUE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET PAYS ADJACENTS.

SUPPLIENT HUMBLEMENT les Directeurs de la Confrérie de Madame Sainte Anne érigée en l'église Notre-Dame de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie de Québec, disant que, dans l'entreprise d'un retable qui se fait en l'autel de la chapelle d'icelle confrérie et de celle du saint Rosaire, pour l'embellissement et parure d'icelle, et comme les quêtes qui se font pour l'entretienement de la dite confrérie sont si petites et de si peu de valeur, il leur serait impossible de pouvoir satisfaire de longtemps au paiement de la somme de quatre cents livres, sans y comprendre le bois qu'il convient fournir pour l'ouvrage entier du dit retable ;

Sachant qu'il y a plusieurs personnes demeurant tant au dit Québec que autres lieux des environs qui sont des dites confréries du saint Rosaire et de sainte Anne, et autres personnes pieuses qui pourraient contribuer de leur charité pour le paiement de la dite somme et parachèvement du dit ouvrage ;

Il vous plaise, mon dit Seigneur, permettre aux suppliants d'aller quêter aux susdits lieux pour recevoir les dites charités.

BIRON, PIERRE VASSEUR

(Archives de l'archevêché de Québec)